

# ACTION URGENTE

## UN RÉALISATEUR TIBÉTAIN CONDAMNÉ À L'ISSUE D'UN PROCÈS INIQUÉ

**Le 28 décembre, le tribunal populaire intermédiaire de la ville de Xining, dans la province du Qinghai, dans l'ouest de la Chine, a condamné à six ans d'emprisonnement le réalisateur tibétain Dhondup Wangchen pour « subversion », à l'issue d'un procès inique et secret. Les autorités ont refusé de le laisser interjeter appel de sa condamnation.**

Les membres de la famille de Dhondup Wangchen n'ont reçu aucune information émanant du tribunal concernant le procès et la condamnation. On sait que les autorités avaient inculpé Dhondup Wangchen d'« incitation à la division » à la fin du mois de juin 2009, mais on ne sait pas précisément quand son procès a eu lieu et si Dhondup Wangchen bénéficiait d'un avocat.

Dhondup Wangchen avait été arrêté le 26 mars 2008. Sa famille n'a jamais été autorisée à lui rendre visite. Il a rencontré les avocats mandatés par sa famille pour la première - et dernière - fois en avril 2009. Les autorités ont par la suite interdit à ces avocats de s'occuper de Dhondup Wangchen. Cet homme a été torturé et souffre d'une hépatite B pour laquelle il ne reçoit aucun traitement médical.

Avant d'être arrêté, Dhondup Wangchen avait tourné un documentaire dans lequel des Tibétains critiquaient les autorités chinoises, évoquaient leur vie et donnaient leur opinion sur le dalaï-lama.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en chinois, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- exhorte les autorités à libérer immédiatement et sans condition Dhondup Wangchen, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- demandez-leur de veiller, pendant toute la durée de sa détention, à ce qu'il ne soit ni torturé ni soumis à d'autres mauvais traitements, qu'il puisse recevoir la visite de ses proches, s'entretenir avec l'avocat de son choix et bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- demandez-leur d'ordonner l'ouverture dans les plus brefs délais d'une enquête impartiale sur les actes de torture et autres mauvais traitements dont a été victime Dhondup Wangchen et de déférer à la justice les responsables présumés de ces agissements.

### **Veillez envoyer vos appels avant le 19 février 2010 aux personnes suivantes :**

Responsable de la justice dans la province du Qinghai

WU FaxiangTingzhang  
Qinghaisheng Sifating  
11 Nanshanlu  
Xiningshi 810000  
Qinghaisheng  
République populaire de Chine  
**Fax : +86 971 8247317**  
**Formule d'appel : Dear Director, / Monsieur,**

Premier ministre :

WEN Jiabao Guojia Zongli  
The State Council General Office  
2 Fuyoujie  
Xichengqu  
Beijingshi 100017  
République populaire de Chine  
**Fax : +86 10 65961109 (via le ministère des Affaires étrangères)**  
**Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Premier ministre,**

**Copies à :**

Procureur général de la province du Qinghai  
LIU Xiao Jianchazhang  
Qinghaisheng Renmin Jianchayuan  
7 Wusixilu  
Chengxiqu  
Xiningshi 810008  
Qinghaisheng  
République populaire de Chine  
**Formule d'appel : Dear Procurator, / Monsieur le Procureur,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 189/09 (ASA 17/033/2009, 17 juillet 2009). Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA17/033/2009/fr>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

UN RÉALISATEUR TIBÉTAIN CONDAMNÉ À L'ISSUE  
D'UN PROCÈS INIQUÉ

Action complémentaire sur l'AU 189/09, ASA 17/002/2010, 8 janvier 2010

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

